

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

Le **LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 20 heures,**  
à la mairie de **HUISMES « salle du Conseil Municipal ».**

---

## ORDRE DU JOUR

---

### ORDRE DU JOUR :

#### 1) Affaires générales :

- . démission d'un conseiller municipal pour raisons personnelles.

#### 2) Finances communales :

- . décisions modificatives n° 2 sur le budget unique 2018,
- . instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires (occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz).

#### 3) Intercommunalité :

- . Communauté de communes Chinon Vienne et Loire :
  - . convention de mutualisation relative à la mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit du sol entre la CC CVL et la commune,
  - . modifications statutaires sur les compétences « eau et assainissement ».
- . Adhésion de la commune de Restigné au syndicat intercommunal des Cavités 37.

#### 4) Travaux :

- . suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur :
  - . avenant en moins au lot n° 1 chauffage-fluides-électricité (avenant n° 3) et avenant en plus au lot n° 2 VRD gros œuvre (avenant n° 4).
- . suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette) :
  - . avenant en plus au lot n° 1 V.R.D. (avenant n° 1).

#### 5) Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire,  
Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes amicales salutations.

*Huismes, le 10 décembre 2018.*

LE MAIRE,

Denis MOUTARDIER.

